# **Commissions parlementaires**

### Commission de la culture

## Consultation générale

Document intitulé «Une réforme de l'accès à l'information : le choix de la transparence»

La Commission de la culture est chargée de tenir des auditions publiques à compter du 25 mars 2003 dans le cadre de la consultation générale à l'égard du document intitulé «Une réforme de l'accès à l'information: le choix de la transparence». Toute personne ou organisme qui désire exprimer son opinion sur ce sujet doit soumettre un mémoire au Secrétariat des commissions au plus tard le 11 mars 2003.

La Commission choisira, parmi les personnes et les organismes qui auront fait parvenir un mémoire, ceux qu'elle entendra. Les mémoires doivent être transmis en 25 exemplaires de format lettre. Ils doivent être accompagnés d'autant d'exemplaires d'un résumé de leur contenu. Les personnes ou les organismes qui désirent que leur mémoire soit transmis à la Tribune de la presse doivent en faire parvenir 25 exemplaires supplémentaires.

Les mémoires, la correspondance et les demandes de renseignements doivent être adressés à: M. Robert Jolicoeur, secrétaire de la Commission de la culture, édifice Pamphile-Le May, 1035, rue des Parlementaires, 3° étage, Québec (Québec) G1A 1A3

Téléphone: (418) 643-2722; télécopieur: (418) 643-0248;

courriel: rjolicoeur@assnat.qc.ca

39687

# Commission des transports et de l'environnement

#### Consultation générale

### Mise en œuvre du Protocole de Kyoto au Québec

La Commission des transports et de l'environnement est chargée de tenir des auditions publiques à compter du 18 février 2003 dans le cadre d'une consultation générale à l'égard de la mise en œuvre du Protocole de Kyoto au Québec. Toute personne ou organisme qui désire exprimer son opinion sur ce sujet doit soumettre un mémoire à la Commission des transports et de l'environnement au plus tard le 6 février 2003. La Commission choisira, parmi les personnes et les organismes qui lui auront fait parvenir un mémoire, ceux qu'elle entendra.

Les mémoires doivent être transmis en 25 exemplaires de format lettre. Ils doivent être accompagnés d'autant d'exemplaires d'un résumé de leur contenu. Les personnes ou les organismes qui désirent que leur mémoire soit transmis à la Tribune de la presse doivent en faire parvenir 25 exemplaires supplémentaires.

Les mémoires, la correspondance et les demandes de renseignements doivent être adressés à: Mme Lise St-Hilaire, secrétaire de la Commission des transports et de l'environnement, édifice Pamphile-Le May, 1035, rue des Parlementaires, 3° étage, Québec (Québec) G1A 1A3.

Téléphone: (418) 643-2722; télécopieur: (418) 643-0248;

courriel: lsthilaire@assnat.qc.ca

39677